

LES ANARCHISTES ET LE PROBLEME SOCIAL

Fédération Anarchiste

Première édition: 1945.

*D'après la réédition de 1978 par le Groupe Fresnes-Antony
dans "Volonté anarchiste", édition n°4.*

TABLE DES MATIÈRES:

<i>Préface</i>	<i>page 2</i>
AVANT-PROPOS	
<i>Où est le désordre?</i>	<i>page 3</i>
<i>L'ordre par la Liberté</i>	<i>page 7</i>
STRUCTURE GENERALE	
<i>Structure générale de la Société fédéraliste libertaire</i>	<i>page 9</i>
<i>Avertissement sur les responsabilités</i>	<i>page 9</i>
<i>Consommation</i>	<i>page 10</i>
<i>Production industrielle</i>	<i>page 11</i>
<i>Production agricole</i>	<i>page 12</i>
<i>Production artisanale</i>	<i>page 13</i>
<i>Distribution, Transaction, Crédit</i>	<i>page 14</i>
<i>Gestion économique</i>	<i>page 15</i>
STRUCTURE SOCIALE	
<i>La Commune Libre</i>	<i>page 16</i>
SERVICES PUBLICS	
<i>Service de la statistique</i>	<i>page 18</i>
<i>Sécurité individuelle et collective</i>	<i>page 18</i>
<i>Etat Civil</i>	<i>page 19</i>
<i>Habitation</i>	<i>page 20</i>
<i>Loisirs</i>	<i>page 20</i>
<i>Communications, Radiodiffusion</i>	<i>page 21</i>
<i>Enseignement</i>	<i>page 22</i>
<i>Santé publique, Entraide sociale</i>	<i>page 23</i>
<i>Défense de la Révolution</i>	<i>page 25</i>
<i>Conditions de la transformation</i>	<i>page 28</i>
<i>Préparation aux conditions de la transformation</i>	<i>page 29</i>

PREFACE:

Dans la vie des peuples, il est des époques où de profondes transformations économiques et sociales s'imposent.

Incontestablement, l'humanité se trouve aujourd'hui au terme d'une de ces transformations.

Le prodigieux développement de la technique industrielle a permis une extension considérable de la production. Et cette extension de production (n'ayant, de par la seule mauvaise volonté de la société capitaliste, aucune extension de la consommation en contrepartie) a complètement bouleversé les conditions de la vie des peuples.

Le déséquilibre qui en résulte n'est pas étranger aux causes de guerre et pose le plus redoutable problème, auquel, sous peine d'un retour à l'esclavage antique, il faut apporter une solution.

C'est pourquoi la Fédération Anarchiste fait paraître cette brochure dans laquelle le lecteur trouvera une solution aux problèmes angoissants de l'heure présente.

Condensée dans un cadre très limité de détails, elle aborde les principales questions de la vie économique et sociale et donne, à chacune de ces questions, une solution parfaitement réalisable.

Enfin, pour justifier sa parution, nous formulons, dans l'avant-propos qui suit cette préface, une critique assez générale de la société actuelle à laquelle nous opposons la société de demain, telle que nous la concevons, et voici les trois principaux aspects:

- 1- Les Coopératives de consommation et le mécanisme de la distribution;
- 2- Les Coopératives de production industrielle et agricole, auxquelles se joignent les collectivités agricoles et les unions artisanales;
- 3- L'administration générale de la *COMMUNE LIBRE* par ses représentants, lesquels sont choisis par l'ensemble des usagers.

Ainsi, d'ores et déjà, le lecteur est prévenu de l'extrême importance de la tâche que s'est imposé le Mouvement et des heureuses conséquences qui peuvent en résulter. Cette brochure est un schéma fidèle de ce que peut être une société fédéraliste-libertaire. Et nous envisageons de publier, dans un avenir plus ou moins proche, un livre plus copieux dans lequel les différents problèmes dont elle traite seront abordés avec beaucoup plus de détails.

Telle qu'elle est, pourtant, elle retiendra sûrement l'attention de tous les hommes de bonne volonté et de pensée libre, désireux de vivre enfin, dans une humanité d'harmonie et de bien-être, parce qu'elle répond à une nécessité organique et qu'elle vient à son heure.

Toutefois, nous devons préciser que les solutions qui y sont proposées peuvent se présenter différemment si les conjonctures économiques et sociales se modifient sensiblement. C'est donc dans le cadre des possibilités actuelles que nous nous sommes cantonnés au cours de nos développements.

Car nous savons que si les principes hautement moraux qui doivent régir toute société, et qui nous animent, ne peuvent subir aucun changement, les sociétés, par contre, sont dans leur constitution en état de perpétuelle évolution et, par cela même, connaissent une suite ininterrompue de transformations.

Quoi qu'il en soit, aucun plan dans le genre de celui que nous proposons n'était sorti jusqu'à ce jour, ce qui faisait dire que si les libertaires étaient des rêveurs et des humanitaires, ils n'étaient pas des constructeurs.

Cette objection ne pourra plus leur être faite.

Ils apportent aujourd'hui quelque chose de concret, de parfaitement réalisable et viable, tout en respectant les considérations dues à l'être humain.

AVANT-PROPOS:

OÙ EST LE DÉSORDRE ?

On admet trop souvent que les usages régissant le monde actuel et sanctionnés par la loi répondent, à quelques réserves près, aux nécessités de la vie en société et satisfont au mieux les aspirations individuelles.

Nous répondons catégoriquement: Non!

Alors, on veut bien nous accorder que tout n'est pas parfait; mais on ajoute aussitôt que, la perfection n'étant pas de ce monde, il ne saurait être fait mieux que ce qui existe.

En somme, on veut nous faire admettre que l'organisation actuelle des rapports entre les humains est, malgré toutes ses imperfections, la meilleure expression de l'ordre.

Or, peut-on parler d'ordre et de justice dans un monde où tout est à l'envers?

Est-il possible d'imaginer un désordre plus grand que celui représenté par la société contemporaine?

Si les mots ont encore un sens, il n'y a d'ordre et de justice que lorsque chaque chose est à sa place et que les efforts fournis répondent à des besoins pleinement et intelligemment exprimés.

Et que voyons-nous autour de nous?

Seulement ceci: contradictions et injustices échafaudées sur le mensonge, la force et la ruse.

Une infime minorité d'individus consomme au delà de ses besoins et gaspille, alors que la grande majorité doit se contenter de vivre petitement et se voit souvent contrainte de freiner ses besoins les plus élémentaires.

Cette minorité, qui peut satisfaire ses caprices les plus extravagants, ne participe pas - ou bien peu - à la production; alors que ceux qui constituent le plus grand nombre, ceux qui produisent tout, n'ont que des possibilités fort limitées de consommation.

C'est pourtant du travail de ces derniers que proviennent toutes les richesses; ils n'en jouissent que dans la mesure où leurs exploiters le jugent utile à leur sécurité. (La grève ou la révolte, conséquences du mécontentement, constituant un danger pour leurs privilèges.)

Dans la société actuelle, les contradictions d'intérêt sont telles que le progrès humain, au lieu de viser à la satisfaction des besoins de tous, sert seulement au bien-être de quelques-uns et n'est jamais utilisé rationnellement.

C'est ainsi qu'on en arrive aujourd'hui à se refuser d'appliquer les dernières découvertes de la science et de la technique dans le domaine de la production industrielle et agricole.

Rappelons, par exemple, que dans l'industrie automobile, en 1904, la production d'une voiture exigeait 1.221 heures d'ouvriers; qu'en 1923, la même production n'exigeait plus que 133 heures et qu'enfin, en 1936, 63 heures d'ouvriers suffisaient.

Rappelons encore ceci: alors qu'un homme fabrique un mètre cube de béton par jour, on pouvait, dès avant la guerre, à la Foire de Leipzig, voir fonctionner une bétonnière qui produisait 70 tonnes de béton à l'heure.

Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre, mais la place nous manque, car l'objet de cette brochure n'est pas limité aux possibilités actuelles de production.

Il n'en ressort pas moins que, si les derniers progrès de la technique étaient appliqués, ils permettraient, dans tous les domaines - et avec un minimum d'efforts - une production incalculable qui satisferait, à coup sûr, les besoins de tous.

Alors pourquoi ne les applique-t-on pas?

Tout simplement parce que leur application permettrait un rendement tellement plus grand qu'elle compromettrait ce qu'il est convenu d'appeler l'équilibre économique, lequel n'est, en réalité, que le maintien des privilèges et de l'exploitation. Aussi, parce qu'une production intense aboutirait à un encombrement du marché et à une baisse généralisée des prix allant ainsi à l'encontre des buts de l'exploiteur, et que tout l'édifice capitaliste serait ébranlé par une semblable expérience.

Toutes les données du grand problème humain seraient à reconsidérer. Et cela, la classe exploiteuse se refuse à le faire.

Que crève le monde, plutôt!

Et ceci nous démontre parfaitement que le capital, présenté par les économistes bourgeois comme le stimulant essentiel de la production, est, bien au contraire, un élément qui paralyse cette production à un certain moment de son développement.

Par contre, et ici l'hypocrisie du capital se montre toute entière, il est, en tous temps, le stimulant essentiel de spéculations scandaleuses en Bourse, et le seul domaine où il n'entrave en rien le développement de la science, c'est le domaine de la production de guerre.

La lutte de classes est la conséquence «naturelle» des inégalités économiques et autres injustices sociales engendrées par le Capitalisme et l'Etat.

Cette lutte ne peut disparaître qu'avec le système qui en est la cause. L'antagonisme des classes ne peut disparaître qu'avec ces classes elles-mêmes.

Le principe économique qui régit le monde actuel a, pour unique base, le profit par l'exploitation. Car, au lieu de se faire pour les besoins de la population, la production se fait seulement en considération de l'argent qu'elle peut rapporter. Elle est subordonnée à l'appât du gain chez ceux qui détiennent les capitaux et ne cherchent qu'à les faire fructifier.

Quoi qu'en disent les moralistes bourgeois, le travail d'un individu ne lui permet pas de vivre largement. Pour prendre part au «festin de la vie», il faut faire travailler ses semblables pour soi.

Sans aucun effort personnel supplémentaire, l'employeur peut, en effet, satisfaire beaucoup plus de besoins, car il ajoute à son gain celui qu'il prélève sur le travail de ses salariés.

Regardons les grandes entreprises et sociétés anonymes! L'actionnaire encaisse des dividendes, parfois considérables, sans même savoir le travail qui s'effectue. Sa seule qualité d'actionnaire lui vaut couramment un poste de tout repos dans la direction de l'entreprise et des émoluments princiers sans aucun rapport avec l'effort fourni. Le fonctionnement des trusts, en combinaison avec les banques, permet que les matières premières nécessaires aux besoins vitaux des consommateurs deviennent un monopole entre les mains de ces oligarchies.

Par le jeu de ce mécanisme, nous voyons des produits indispensables à la vie moderne, se vendre bien au-dessus de leur valeur.

Le marché noir n'est que l'aboutissement logique du principe économique actuel.

De tels abus ne sont-ils pas comparables à ceux de la féodalité d'autrefois?

Ainsi se pratique l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ainsi la main-d'œuvre n'est plus autre chose qu'une marchandise sur laquelle on spéculé.

Le commerce, cette autre forme de l'exploitation, n'est pas plus noble dans son essence, ni dans ses manifestations. L'acte d'échange d'une marchandise contre une autre ou contre de l'argent vise toujours, dans l'esprit du vendeur, à tirer un profit ; et cet acte n'est provoqué par lui que parce qu'il est spéculatif.

Au-dessus du commerce, des sociétés anonymes, des industriels dirigeant toute la vie sociale, se place l'Etat, qui, par le jeu de la cascade d'impôts sur les produits, enlève (en France) 60% du standing de vie de chacun. L'Etat est l'exploiteur ennemi public n°1 du peuple.

C'est en toute sécurité que les exploiters peuvent se livrer à leur vilaine oeuvre. Ils sont servis par l'appareil policier et juridique, en tous les temps, et, lorsque le système est menacé par des soulèvements populaires, l'armée intervient à son tour.

Tout cela est suffisant pour apprécier à sa juste valeur toute l'immoralité d'une légalité devant laquelle le peuple a tort de s'incliner.

Toutes les formes de l'exploitation s'appuient sur la loi.

Le grand principe social et politique de la société actuelle est l'autorité. Il trouve ses manifestations les plus visibles dans la constitution organique de l'Etat.

C'est l'Etat qui règle les rapports entre les individus. C'est l'Etat qui groupe tous les organismes devant assurer le maintien de l'exploitation sous toutes ses formes. C'est l'Etat qui renforce la domination de l'homme sur l'homme. Enfin, et parce qu'il est intimement lié à lui, parce qu'il prend sa part des profits immoraux qui en découlent, c'est encore l'Etat qui permet l'application du principe économique actuel.

Il peut se présenter sous trois aspects différents: démocratie, dictature, Etat prolétarien.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, son rôle est le même. Il consiste à maintenir et à protéger les intérêts de la minorité qui possède et dirige, au détriment de la grande majorité gouvernée et spoliée.

Le Pouvoir, qui est l'expression même de l'Etat, se subdivise en trois branches principales: pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

a- Le pouvoir législatif, dont le rôle consiste à faire les lois, trouve généralement sa concrétisation dans le parlementarisme.

Les législateurs (députés et autres «représentants») prétendent toujours exprimer la volonté populaire. Cependant, il suffit de se rappeler, pour que soit mise à nu la vanité d'une telle affirmation, que le peuple doit toujours manifester et menacer, s'il veut obtenir ce qu'il désire. Et cela, quelle que soit la forme gouvernementale ou la nuance des partis en présence, malgré le suffrage dit «universel».

Le plus récent exemple de ce genre ne date, en France, que de 1936.

b- Le pouvoir exécutif, qui est le gouvernement.

Pas plus que le législatif, il ne saurait exprimer la volonté populaire. Il a, à sa solde, un corps de hauts fonctionnaires à salaires élevés, dont la présence est parfaitement inutile, voire nuisible, et que nous ne confondons pas avec les simples bureaucrates ayant, en général, un salaire dérisoire et dont la fonction publique peut répondre à un besoin.

c- Le pouvoir judiciaire, dont la mission est de veiller à la stricte application des lois, votées par le législatif et signifiées par l'exécutif.

Pour remplir sa mission, il dispose de tout l'appareil juridique, policier et même militaire. Des

caractéristiques fondamentales de la structure de l'Etat il résulte que, pour faire appliquer ses édits, il doit toujours recourir à la force.

Peut-on, sans rire, prétendre qu'un système économique et social devant utiliser de tels moyens pour s'assurer une stabilité apparente soit vraiment l'expression de la volonté du peuple?

De plus, qu'il s'agisse du législatif, de l'exécutif ou du judiciaire, le pouvoir doit, pour recruter ses agents, se fier au hasard d'un électoralisme corrompateur ou à la fantaisie d'un favoritisme odieux. Et, dans l'un et l'autre cas, la volonté populaire est dénaturée ou ignorée, et les compétences individuelles n'interviennent pas dans le choix des personnes.

D'aucuns diront que l'Etat, à condition d'être prolétarien, peut parfaitement refléter fidèlement l'expression de la volonté populaire. Ils ajouteront même qu'il le sera d'autant plus si l'organisation économique rejette, refuse, n'admet pas le patronat.

A ceux-là, nous répondrons que, même dans l'Etat prolétarien, le patronat se présente inmanquablement. Il prend seulement une autre forme et se camoufle en capitalisme d'Etat.

Et nous ajouterons : Pourquoi donc, si ce pouvoir politique n'est pas arbitraire, a-t-il, lui aussi, besoin d'une police et d'une armée pour assurer sa stabilité?

Sans doute dans le capitalisme d'Etat, le patronat est-il avantageusement remplacé par un fonctionnarisme jouissant des mêmes privilèges. Mais où est la différence, si le «directeur», ou le «chef de service», jouit des mêmes avantages que le patron ou l'actionnaire? Pour nous, nous n'en voyons aucune.

Nous savons que cette critique de la société a déjà été faite par beaucoup de partis politiques. Cependant, la nôtre présente cette particularité qu'elle ne s'en prend plus seulement au Capitalisme, qui est une des formes qu'a prise l'exploitation de l'homme par l'homme pendant une période de l'histoire, mais aussi et surtout à l'Etat, donc au principe même de l'Exploitation, dans toutes ses manifestations.

Tous les mouvements populaires, que les historiens de la bourgeoisie ont bien voulu appeler «révolutions» n'en étaient pas au sens propre du mot car, loin de transformer de fond en comble l'organisation économique et sociale, ils se sont contentés de modifications de surface, telles que: république se substituant à la royauté, ou bien encore: dictature prolétarienne se substituant à empire, etc.

Dans toutes ces modifications, aucune transformation en profondeur, aucun changement véritable. Le principe centraliste, gouvernemental, maintenant l'exploitation de l'homme par l'homme, est toujours là, servant toujours de base au système nouvellement établi.

N'oublions pas la religion dont toutes les structures économiques et sociales connues jusqu'à ce jour ont fait un auxiliaire précieux. Nous combattons donc la religion, dont la mystique n'est faite que de résignation.

Tous les systèmes d'éducation (même l'éducation laïque officielle, que les éducateurs éclairés remplacent d'ores et déjà par une éducation basée sur les intérêts de l'enfant et sa liberté) sont faits de préjugés de toutes sortes. Tous admettent et font admettre que l'ordre établi repose sur des bases normales. Et les programmes d'enseignement, quels qu'ils soient, sont établis dans ce sens.

La propagande faite en faveur d'une repopulation désordonnée vise, elle aussi, à consolider l'état de choses actuel, en enlevant à l'homme chargé de famille toute hardiesse. Car le père d'une famille trop nombreuse hésitera toujours devant les conséquences que pourrait avoir, pour la sécurité des siens, sa participation active à une action dirigée contre l'ordre établi.

Il est prouvé, d'autre part, que les nations les plus peuplées sont les plus faciles à entraîner dans les guerres.

On nous dit fréquemment que les guerres peuvent être évitées. Nous répondrons simplement que le siècle est mal choisi, vraiment, pour nous opposer cet argument et que, au surplus, avec le système actuel, les guerres ne peuvent jamais qu'être différées.

Car elles sont les conséquences de contradictions d'intérêts qui opposent les collectivités les unes aux autres; contradictions que les idéologies nationales, entretenues à cet effet, ne font que dénaturer à certains moments de l'histoire.

Et enfin, les peuples ne sont jamais consultés quand il s'agit de les livrer au massacre.

Il ressort de toutes ces considérations que ce n'est pas à telle ou telle forme de constitution étatique qu'il faut s'en prendre, mais plus simplement au principe qui en est la cause: le Pouvoir d'Etat.

Et alors, il ne s'agit plus de s'emparer de celui-ci, mais seulement d'organiser la société sans lui, ce qui suppose des conceptions et des données entièrement nouvelles.

En bref, le «pouvoir d'Etat» de quelques-uns devra faire place à une organisation édiflée et contrôlée par tous.

Alors, mais alors seulement, nous pourrons parler d'«ordre».

L'ORDRE PAR LA LIBERTÉ:

La société ne peut satisfaire les aspirations naturelles de tous ses membres vers le bien-être et la liberté que si elle repose sur des bases saines. Et, pour cela, elle doit s'appuyer sur des principes philosophiques, sociaux et économiques d'une grande élévation morale impliquant, avant tout, le respect des autres et de soi-même.

L'exploitation de l'homme par l'homme, la domination de l'homme sur l'homme doivent disparaître à jamais du statut social si l'on veut voir poindre, enfin, l'ère de liberté et de fraternité à laquelle tout être sain aspire.

Cette ère de facilité n'est pas une utopie.

Elle peut voir le jour par l'éclosion d'un milieu ambiant, dans lequel la réalisation d'un bien-être individuel relatif ne soit pas conditionné par l'exploitation ou la domination d'autrui. Un milieu dans lequel les plus normales des aspirations individuelles seront satisfaites, sans qu'il soit nécessaire de faire jouer les bas instincts dominateurs, exploités et malhonnêtes de la personnalité. Un milieu, enfin, où les qualités morales, ayant intérêt à se manifester, pousseront, seules, l'individu vers l'action.

A une consommation aujourd'hui arbitrairement subordonnée aux inepties d'un agencement social caduc, sera substituée une distribution ne favorisant personne.

A l'autorité de la contrainte sera substituée celle de la connaissance, de la science et du talent.

Comme nous l'avons démontré dans l'avant-propos, il est nécessaire de jeter les bases d'une organisation économique et sociale en rapport avec l'époque actuelle. Mais nous devons tenir compte des raisons pour lesquelles les peuples, chaque fois qu'ils se sont révoltés, se sont décidés à renverser un régime. Comment ils ont vu, au bout de peu de temps, qu'ils avaient lutté non pour eux, mais pour une nouvelle caste qui accaparait à son seul bénéfice les privilèges que l'on croyait avoir abolis. Et comment, chaque fois, ils se sont vus dans l'obligation de reprendre la lutte contre ces nouveaux maîtres.

Connaissant ces multiples expériences, nous connaissons, aussi, les causes principales de leurs mauvais résultats. Et celle qui prime par-dessus tout est la croyance en la nécessité d'un gouvernement qui, son nom l'indique, «gouverne», c'est-à-dire «impose» à tous ses décisions, bonnes ou mauvaises, et les fait au besoin appliquer par la «force»: police, tribunaux, armée.

Nous voulons nous, qu'il soit toujours possible de rejeter immédiatement les décisions mauvaises et d'en prendre d'autres rapidement.

Or, comme nous savons très bien, par expérience, qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne possède pas les capacités créatrices des choses nécessaires à notre existence nous en concluons que le gouvernement est inutile et que, seule, la population, parce qu'elle est composée de tous les éléments de la vie, peut et doit prendre en mains cette organisation de l'existence.

Et ceci, qui peut sembler difficile aux non avertis, est au contraire bien facile. N'en déplaise à ceux qui, se considérant comme l'élite, regardent le peuple travailleur avec dédain ou pitié, en le taxant d'incapacité, lui dont les capacités d'organisation sont immenses. Et si, jusqu'à ce jour, elles n'ont jamais pu se manifester longtemps, c'est justement parce qu'elles sont réelles et que leur réalité doit, de toute nécessité, être ignorée par l'Etat qui ne survivrait pas à leur application.

Il est aisé de se rendre compte que le progrès actuel, raisonnablement et complètement utilisé, donnerait des possibilités extraordinaires de production qui rendraient facile la satisfaction des besoins de toute la population. A condition que cette dernière veuille bien comprendre, une fois pour toutes, que, seuls, «la force policière des gouvernements et le droit de propriété des moyens de production» empêchent de produire toutes les choses dont elle a besoin.

Nous affirmons donc:

1- Que le seul moyen de ne plus être frustrés par un gouvernement (qui, toujours, sera le défenseur des accapareurs du produit du travail), c'est de «tout» faire, par «tous» les moyens, pour empêcher que se crée, à nouveau, tout organisme gouvernemental, même dit «prolétarien», puisque nous reconnaissons son incapacité de créer et de défendre les intérêts de tous.

2- La nécessité, pour la population, d'organiser elle-même une société nouvelle selon des données totalement différentes de celles admises jusqu'à ce jour dans tous les pays. Car ces dernières ont toujours mené les peuples aux catastrophes: chômage, crises économiques, nécessités de révoltes, misères, guerres, etc.

Pour permettre à la collectivité de s'organiser sans subir la contrainte apportée par la mécanisation, que nous n'ignorons pas et qui conduirait facilement à un étouffement de la personnalité; pour permettre aussi à tous les rouages d'accomplir leur mission en toute indépendance, sans empiétement les uns sur les autres, et assurer entre ceux-ci la coordination nécessaire, comment édifier cette société nouvelle, cette société qui doit être basée sur la satisfaction des besoins de tous et la garantie de la liberté dans la plénitude des responsabilités de chacun?

En appliquant le «fédéralisme libertaire» dans tous les domaines de l'activité économique et sociale.

En instaurant un milieu social entièrement nouveau dans lequel l'individu sera exempt de toute contrainte économique, politique et morale.

Les pages qui suivent donneront au lecteur les bases de cette société nouvelle.

STRUCTURE GENERALE:

STRUCTURE GENERALE DE LA SOCIETE FEDERALISTE LIBERTAIRE:

Nous avons établi l'impossibilité de réaliser, par les moyens en honneur jusqu'à ce jour, la liberté et le bien-être de tous.

Nous avons défini quels sont les principes philosophiques, économiques et sociaux qui doivent présider à toute édification sociétale durable.

Il nous appartient, maintenant, de faire un schéma aussi précis que possible permettant de se représenter ce que serait, dans ses grandes lignes, l'organisation de la société libertaire à notre époque.

Après avoir détruit la société bourgeoise, capitaliste et étatique, après avoir rejeté les préjugés qui servaient de base à cette société périmée, la révolution triomphante, s'inspirant des principes développés plus haut, devra édifier la «seule» forme d'organisation pouvant faire régner l'harmonie entre les hommes et les acheminer vers la disparition de toutes les formes humaines de la contrainte.

Cette organisation sera une application intégrale du fédéralisme et de l'associationisme.

Elle s'appuyera sur trois organismes principaux:

Activités économiques:

- 1- La Coopérative de consommation ;
- 2- La Coopérative de production, à laquelle se joindront les collectivités agricoles et les unions artisanales.

Activités sociales:

- 3- La Commune libre.

AVERTISSEMENT SUR LES RESPONSABILITES:

Pour ne pas avoir à y revenir, nous précisons tout de suite que, soit qu'il s'agisse des communes, des coopératives, des fédérations ou de tous autres organismes, les fonctions administratives qui pourraient supposer une responsabilité ou un travail continu ne s'accompagneront d'aucun avantage particulier, d'aucun privilège économique ou social.

Le droit à la vie étant le même pour tous, il ne saurait être admise aucune différence dans les avantages Individuels.

Une différenciation quelconque rappellerait l'échelle des salaires, créerait des inégalités, et ce serait alors un retour au régime basé sur le profit.

Cette règle absolue et définitive, est la condition nécessaire à la disparition complète de la lutte des classes.

D'autre part, pour ne pas avoir à nous répéter, précisons que tous les représentants, membres des conseils d'ateliers, conseils d'entreprises, de coopératives, de collectivités agricoles, des communes,

etc., seront choisis par l'ensemble des membres du groupement intéressé, au cours de ses assemblées générales et, cela, pour une durée déterminée.

Ces représentants seront révocables en tout temps et leur rééligibilité sera facultative.

Toutefois après expiration de leur mandat, ils pourront être appelés à demeurer un certain temps en fonction, en tant que conseillers techniques de leurs successeurs.

CONSOMMATION:

En procédant par ordre, nous sommes tout naturellement amenés à traiter, tout d'abord, de la consommation, puisque c'est elle qui fera connaître les besoins de la population et, par conséquent, orientera la production vers les produits ou objets répondant aux besoins de cette population.

Dans l'économie de demain, les activités commerciales n'existant plus, le magasin de détail, aujourd'hui centre d'une distribution mal faite des produits consommables, sera remplacé par la coopérative de consommation.

Pour constituer celle-ci, il sera tenu compte de l'étendue du territoire et de la densité de la population qu'elle devra desservir. Tous les consommateurs en seront membres et c'est sous leur contrôle qu'elle fonctionnera. Tout le monde étant consommateur, la volonté générale sera, ici, véritablement exprimée.

La coopérative aura son représentant, et l'ensemble de ces représentants formera le «conseil local» de consommation. Dans les grandes agglomérations, ce conseil pourra être divisé en sections de quartier.

A leur tour, les «conseils locaux» constitueront, par des représentants, la «fédération régionale» de consommation.

Et enfin, les «fédérations régionales», toujours par le principe de la représentation, constitueront l'«union des coopératives de consommation».

Cette «union» embrassera l'ensemble du territoire. Son rôle sera de coordonner l'activité des «fédérations régionales». Elle sera, dans le fond, un organe d'exécution.

Ainsi, grâce à ce fédéralisme étendu, les consommateurs feront entendre leurs voix à tous les échelons, et les besoins de la population seront connus très exactement. Ces besoins seront communiqués aux services de la statistique. Et la statistique donnera, à son tour, à la production, les renseignements utiles pour savoir quels produits, ou quels objets, il importe de fabriquer, quelle culture demande à être intensifiée.

L'uniformité étant contraire à la nature humaine, il est bien évident que, dans leur assortiment, les coopératives tiendront compte de la diversité des goûts afin de satisfaire au mieux les consommateurs et sauvegarder ainsi la liberté individuelle.

Dans leur approvisionnement, il sera toujours tenu compte d'une marge suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs passagers, membres des coopératives autres que celles du lieu où leurs occupations peuvent les appeler temporairement. Le changement provisoire du lieu de consommation se fera sans aucune formalité et sur simple présentation du carnet de consommation. Ce carnet sera le moyen par lequel chacun affirmera son droit à la consommation.

Il sera délivré à toute personne en état de produire, par les soins de la branche professionnelle dont elle ressortira.

Les personnes incapables de travailler, du fait de leur âge ou de leur état de santé, le recevront par les soins du service de santé.

Seront exclues d'elles-mêmes de la communauté des consommateurs les personnes aptes à produire, qui se refuseraient à prendre part à l'effort commun.

Le problème de la distribution ayant été examiné, il importe maintenant de parler de la répartition, ou plutôt de l'approvisionnement des centres de distribution, c'est-à-dire des «coopératives de consommation».

La production, qui aura tenu compte des chiffres fournis par les services de la statistique, livrera directement tous ses produits dans les entrepôts. De là, par un service spécialisé de répartition qui fonctionnera sous le contrôle des fédérations régionales de consommation, les produits et objets seront répartis dans les coopératives.

PRODUCTION INDUSTRIELLE:

Du fait de la révolution, qui supprimera le patronat et l'Etat, les syndicats ouvriers, aujourd'hui organisations professionnelles de lutte, perdront tout leur caractère revendicatif.

Ils n'auront plus pour mission de saper les vieilles bases de la société, mais d'en consolider les nouvelles par leur travail. Ils deviendront les organisateurs d'une production dont chacun bénéficiera. Ce ne seront plus des syndicats, mais bien des coopératives de production, ou mieux encore, des associations de producteurs.

Contrairement aux syndicats d'aujourd'hui, lesquels groupent fréquemment les travailleurs par spécialités professionnelles, la coopérative de production de demain groupera en une même organisation tous les travailleurs, sans distinction, y compris les techniciens. Mais, à l'intérieur de cette coopérative, des sections professionnelles seront constituées.

Ainsi, dans un établissement, on n'aboutira pas à la dissémination des effectifs, mais au contraire à la réunion de tout l'effectif. Et chaque section professionnelle élira son comité d'atelier ou de chantier.

L'assemblée générale de l'ensemble du personnel de l'entreprise (c'est-à-dire de la coopérative de production) se réunira périodiquement et choisira son conseil d'administration.

Dans les très grands établissements, il ne sera pas possible de réunir tout le monde à la fois, l'élection se fera selon le mode qui conviendra le mieux pour que tous les travailleurs, sans exception, soient consultés. (Le mode adopté, quel qu'il soit, ne fera pas une obligation d'être déjà membre d'un comité d'atelier pour être éligible au conseil d'entreprise.)

Les «conseils d'entreprises» ainsi constitués seront les organismes de gestion. Ils remplaceront les directions ou conseils d'administration des entreprises capitalistes d'aujourd'hui.

Dans chaque commune il sera constitué une «section locale» industrielle. Elle groupera les représentants de toutes les coopératives de production industrielle de la commune et aura pour mission de régler les questions de main-d'œuvre, de matériel, etc.

Les sections locales, par leurs représentants, constitueront les «fédérations régionales d'industrie» qui régleront les mêmes questions que les sections locales, mais sur le plan «régional».

Ces fédérations seront établies par régions économiques. La délimitation de ces régions sera basée sur leurs ressources naturelles ou sur leur organisation industrielle. Ainsi, une région minière aura ses limites là où le sol n'a plus de minerai. De cette façon, le travail de liaison des fédérations se trouvera facilité et plus fructueux.

Les délégués des fédérations régionales de production formeront l'union des fédérations régionales de production industrielle. Son rôle sera de faciliter les travaux des fédérations régionales.

Ces délégués représenteront bien l'expression de la volonté des travailleurs, d'autant qu'ils ne pourront prendre aucune décision en leur nom sans les avoir consultés par le canal de leurs organisations de base.

PRODUCTION AGRICOLE:

L'agriculture, aujourd'hui peu organisée professionnellement, tant sur le plan revendicatif que corporatif, verra, dans l'économie libertaire, sa production s'intensifier, en même temps qu'elle verra diminuer l'effort qu'elle demande à l'homme.

Nous avons à tenir compte de deux formes actuelles de propriété:

1- la grande propriété, exploitée par une ou quelques personnes ayant sous leur dépendance directe de nombreux salariés: journaliers, domestiques, ingénieurs, etc.;

2- la petite propriété, exploitée par un individu ou une famille, ou bien encore n'occupant que trop peu de main-d'œuvre pour se constituer en coopérative.

Grande propriété:

Ici, la terre, tout comme l'usine, cessera d'être la propriété de quelques-uns. Elle deviendra le bien de tous et l'instrument de travail d'une main-d'œuvre libérée de l'exploitation patronale et du joug de l'Etat.

La grande propriété deviendra «entreprise». Elle se constituera en «coopérative de production agricole». Et, selon le mode défini précédemment pour les coopératives industrielles, elle aura, elle aussi, son «conseil d'entreprise».

Petite propriété:

Celle-ci sera intégrée à l'organisation de l'économie par le canal des «collectivités agricoles».

Pour ne pas compliquer le travail administratif, l'étendue de la collectivité agricole se limitera au cadre communal. Par contre, dans une même commune, selon les lieux, et compte tenu des vœux des intéressés, plusieurs collectivités agricoles pourront coexister. Elles éliront leurs représentants et auront ainsi leurs «conseils de collectivité», qui équivaudra en quelque sorte au conseil d'entreprise de la grande propriété.

Le fait, pour un cultivateur, d'être membre d'une collectivité agricole n'impliquera nullement qu'il doive vivre en collectivité. Selon ses goûts personnels et ses aspirations familiales, il pourra continuer à vivre isolément si bon lui semble; car la collectivité agricole n'aura de collectif que l'effort fourni par ses membres dans le but d'améliorer la production. Cet effort collectif rendra le travail moins pénible et évitera un émiettement des forces qui aboutit toujours à une diminution de rendement.

Il est d'ailleurs à remarquer que le paysan pratique déjà ce qui, demain, sera la règle courante. En effet fréquemment les petits propriétaires ou fermiers se prêtent mutuellement du matériel, des bêtes de trait ou de la main-d'œuvre pour certains travaux et à certaines périodes de l'année.

De même, la faculté de travailler isolément sera laissée à chaque cultivateur. Le salariat n'existant plus, il lui sera loisible d'avoir le standing de vie de n'importe quel autre travailleur, mais il ne pourra plus exploiter son prochain. Plusieurs personnes produisant ensemble ne constitueront qu'une association d'efforts et aucune d'entre elles ne pourra être exploitée. Ces isolés pourront, selon leurs besoins de producteurs, user du matériel de la collectivité agricole.

Nous avons pourtant de bonnes raisons de croire que des cas semblables seront rares et qu'ils

disparaîtront les uns après les autres; car le travail isolé, bien que ne donnant aucun avantage réel, sera beaucoup plus compliqué que celui des collectivités.

Ainsi, dans les campagnes espagnoles où, entre 1936 et 1939, des collectivités agricoles se sont formées, tous les isolés du début ont vite rejoint l'organisation, parce qu'ils ont vu clairement que dans celle-ci leur tâche était allégée.

Avant d'en terminer avec la petite propriété, il convient que nous nous penchions avec compréhension et justice sur le cas du petit paysan attaché à la terre qu'il travaille, par des liens, quelquefois si forts, qu'ils ressortent presque du domaine de l'affection. Sans envisager pourtant la continuité de la propriété du sol, nous pouvons parfaitement admettre, sans déroger à nos principes, que le fils pourra toujours continuer à travailler le sol où il est né. Cette faculté de cultiver le sol natal n'est, bien entendu, pas assimilable aux droits de propriété.

Pour en finir avec l'organisation de la production agricole, disons en bref que, suivant le processus déjà indiqué pour la production industrielle, les représentants des coopératives et des collectivités constitueront les «sections locales» de la production agricole et que les sections locales, à leur tour, se fondront avec celles de la production industrielle pour constituer l'«union locale de production».

Ainsi par le canal des unions locales, des fédérations régionales et, enfin, des «unions interrégionales de la production», les travailleurs de l'agriculture et leurs techniciens participeront à l'organisation de la production au même titre que ceux de l'industrie.

PROFESSIONS ARTISANALES:

Contrairement à ce qui est courant de nos jours, nous ne confondons pas en une même catégorie toute les professions pouvant être pratiquées par un ou par quelques individus. Ainsi, nous n'entendrons pas par professions artisanales les ressortissants de professions industrielles telles que menuisiers, mécaniciens, selliers, etc., car ceux-là seront en rapports avec leurs organisations professionnelles respectives, absolument comme les isolés de la commune agricole.

Nous entendons par professions artisanales celles où la machine ne peut remplacer l'homme et où, par voie de conséquence, toute industrialisation est impossible.

A des degrés divers, mais «toujours», la profession artisanale est une profession «artistique». (L'artisan, c'est donc aussi bien le tailleur sur mesures que le compositeur de musique, le littérateur ou l'acteur.)

Ceci dit, il y a le jeu d'examiner comment les professions artisanales pourront être exercées librement tout en faisant partie intégrante de la structure économique, et de quelle manière leurs membres participeront à l'organisation de la production au même titre que tous les autres travailleurs. Très simplement, les artisans, sans distinction de professions, se grouperont dans des «unions» artisanales dont l'étendue sera celle de la commune. Et, par ce canal, elles auront leurs représentants dans l'«union locale» de la production.

Ces «unions», groupées par région, constitueront les «unions régionales artisanales», qui, groupées entre elles, formeront l'«union des fédérations artisanales».

Enfin, les artisans pourront, sur un plan plus vaste que celui de l'union locale, se grouper par spécialités dans le but d'étudier séparément les questions propres à chaque catégorie.

Participation à la production:

Dans de nombreux cas, la profession artisanale produira un travail ne répondant pas à un besoin. La réussite en art est généralement le fait de l'appréciation du public. Il pourra donc être demandé à l'artisan

dont la production ne sera pas goûtée une participation à l'effort commun. Cette participation consistera en un travail approprié à ses connaissances et à ses aptitudes.

Il est évident que dans ce domaine tout spécial il conviendra d'être circonspect et d'agir avec prudence. Il faudra tenir compte aussi que, pratiquement, l'art est difficilement définissable. Les organisations professionnelles intéressées auront donc à traiter de certains cas particuliers.

DISTRIBUTION, TRANSACTION, CREDIT:

La suppression de la monnaie, dans sa forme actuelle, est absolument indispensable si l'on veut détruire l'esprit de profit et de mercantilisme.

C'est l'argent qui permet la thésaurisation et le capitalisme.

C'est lui qui est la cause de tant de conflits entre les individus et aussi dans les collectivités.

Il est le facteur certain d'un abaissement du niveau moral.

Cependant, avant que la société nouvelle n'atteigne son but, c'est-à-dire avant que l'abondance ne permette une économie distributive (et nous entendons par là une distribution gratuite des produits et objets de toute nature), il est vraisemblable qu'une certaine période d'organisation et d'adaptation s'écoulera.

Et donc, tant que l'abondance ne sera pas suffisante pour assurer cette distribution gratuite, il y aura lieu de maintenir, pour un temps, l'échange des produits consommables contre une sorte de monnaie: le carnet de consommateur.

Il est à prévoir qu'au début certaines branches de production ne pourront satisfaire toutes les demandes. Mais la consommation, par l'organe de ses coopératives fédérées, fera connaître les besoins les plus pressants. Ces productions seront alors, pour un temps déterminé, «prioritaires» et elles tendront à rendre normale dans les délais les plus brefs, la distribution des produits ou objets les plus indispensables à la vie. L'utilisation des objets rares sera donc gérée par la collectivité en tenant compte des besoins prioritaires.

Prenons, enfin, le cas difficile où la production d'un objet dépasse les besoins prioritaires sans atteindre le niveau de la distribution libre. On peut envisager alors l'utilisation «collective», par exemple, pour l'automobile, institution de garages collectifs.

Objection: Il se trouvera toujours, nous dira-t-on, des individus qui, ne voulant pas travailler, et voulant tout de même consommer, fabriqueront de faux carnets de consommateurs. Non. Il faudrait être complètement déséquilibré pour aller perdre son temps d'une façon aussi stérile, parce que le «faux-monnayeur» se livrerait à un travail plus considérable que celui que la société lui demandera pour satisfaire tous ses besoins.

D'autre part, la révolution serait inutile si elle n'amenait, à la suite des aménagements et des transformations radicales qu'elle suppose, dès le début de la transformation sociale, une élévation du niveau intellectuel, «moral» et affectif des individus. C'est sur cela, dût-on aujourd'hui en rire, que nous comptons aussi pour éviter toute entreprise du «système D» contre la communauté.

Echanges avec l'extérieur:

Dans le cas où la révolution serait localisée, pour un temps, dans un seul pays, il est à prévoir que les puissances capitalistes ne voudront pas traiter avec une société fédéraliste libertaire. Si cet événement se produisait, il n'est pas impossible d'admettre que l'échange puisse tout de même se faire sur la base

du troc (les barrières douanières n'étant pas autre chose qu'un contrôle du troc à l'échelle nationale). Dans ce cas, il sera bon d'intensifier cette manière d'échange au maximum.

Cependant, il ne faut pas rejeter l'hypothèse de l'obligation d'une économie indépendante. La science peut alors faciliter ce genre d'économie. (C'est, par exemple, à la suite du blocus continental de 1806 que le sucre de betterave remplaça le sucre de canne.)

Néanmoins, cette solution, ou toute autre de ce genre, ne saurait être que temporaire.

En effet, du seul fait de son prestige auprès des peuples opprimés, une véritable révolution, profonde et sociale, ne peut que s'étendre et se généraliser.

GESTION ECONOMIQUE:

La consommation a donc été placée comme guide de la production.

Toutes les branches de celles-ci ont été organisées, chacune dans le cadre qui lui convient.

Nous avons examiné le système de la distribution et celui de l'échange.

Il nous reste donc à voir comment s'établira la «liaison nécessaire» entre tous ces secteurs; à étudier ce qui sera, en fait, la «gestion de l'économie».

C'est à l'échelon de la commune qu'elle apparaît tout d'abord.

Il existera donc d'abord un «conseil économique local». Il sera composé de représentants des coopératives de consommation, des coopératives de production, industrielle et agricole, des unions artisanales. Les communes seront également représentées.

Le travail de ce premier conseil sera de faciliter la mission des uns et des autres; par lui, la population entière participera à l'organisation de l'économie, et il en sera le véritable gestionnaire sur le plan local.

Groupés par régions, ces conseils locaux deviendront «conseils économiques régionaux». Ceux-ci, groupés à leur tour, deviendront par leurs représentants «conseil économique interrégional».

Ainsi sera réalisée une gestion économique vraiment populaire. Les décisions seront prises par les diverses organisations de la population. Les organismes régionaux et autres n'auront qu'à exécuter les tâches qui leur seront confiées et ne pourront décider quoi que ce soit sans consultation des intéressés.

STRUCTURE SOCIALE:

LA COMMUNE LIBRE:

La commune peut aussi bien être une agglomération de quelques centaines d'habitants qu'une cité vaste et peuplée.

Aujourd'hui, elle est représentée par son conseil municipal.

Du fait qu'elle élit elle-même son conseil municipal et qu'elle règle certaines questions touchant à la vie publique, elle peut, pour des esprits peu curieux, donner l'impression d'être vraiment l'expression de la volonté populaire. D'ailleurs, en apparence, elle jouit d'une certaine indépendance par rapport à l'Etat. Mais ce n'est là qu'une fiction.

En effet, si la municipalité est élue par la population (et encore faut-il préciser qu'il ne peut s'agir que d'une partie de la population), il n'en est pas moins vrai que l'Etat, par l'autorité accordée au préfet, exerce sur la commune le contrôle le plus absolu. Car le préfet dépend du ministre de l'Intérieur, et ce dernier se confond avec le gouvernement.

La police municipale, elle-même, peut très bien avoir à exécuter des ordres en contradiction formelle avec les vœux de la population.

L'indépendance communale est donc purement fictive.

Notre révolution, après avoir détruit l'Etat et fait disparaître tous les organes qui en sont l'expression (depuis le commissariat de police jusqu'au gouvernement), permettra à la commune de s'organiser elle-même, en dehors de tout pouvoir central. C'est alors que surgira, au sein des masses populaires, la «Commune libre».

Pour la délimitation d'une commune, il sera tenu compte de la densité de la population, de sa position, de la configuration du terrain et, en général, des commodités.

Lorsqu'il s'agira d'une commune rurale, celle-ci se composera souvent de peu d'habitants, mais elle aura tout de même son Conseil communal. Car il ne saurait être question, un seul instant, que les aspirations réelles d'une certaine population soient résolues par une population voisine.

Par contre, la commune urbaine verra souvent son étendue déterminée par sa densité populaire.

Pour permettre à la population d'une grande ville de s'exprimer clairement, il sera nécessaire d'éviter que la commune dépasse un certain nombre d'habitants.

En sorte que, dans une grande agglomération, il y aura plusieurs communes qui, par l'intermédiaire de leurs délégués, constitueront un conseil intercommunal qui aura à se réunir pour certaines questions intéressant toutes les communes de l'agglomération. (Par exemple, les transports locaux, l'éclairage, les égouts, etc.)

Dans une ville comme Paris, aujourd'hui divisée en vingt arrondissements, il n'y aura plus que des communes administrées selon les mêmes principes que toutes les autres.

Périodiquement, la population se réunira et choisira son conseil communal pour une durée déterminée. Jeunes et adultes, hommes et femmes, participeront aux dites assemblées.

Contrairement à celle d'aujourd'hui, qui ne se réunit qu'à date fixe (en France, tous les quatre ans), la commune libre pourra se réunir à tout moment, sur la demande des habitants, pour traiter des questions urgentes et nécessaires, ou pour toute révocation jugée utile au sein de leur conseil.

Suivant toujours les mêmes principes qui ont présidé à la constitution des coopératives et des conseils d'entreprises, les représentants des conseils communaux constitueront, dans une même région, la «Fédération régionale des communes».

Celle-ci sera délimitée, pour faciliter ses rapports avec la production, par l'étendue de la «Fédération régionale de production».

A leur tour, enfin, les Fédérations régionales de communes constitueront, par leurs délégués, le «Conseil interrégional des communes», et ce dernier englobera tout le territoire.

Ce fédéralisme communal représente une méthode d'organisation et de représentation totalement en dehors de l'Etat. Et la population sera maîtresse absolue de tous les grands services publics dont elle fera usage. C'est en effet, par l'organe de la commune et au moyen de leurs associations d'usagers que les habitants feront connaître leurs besoins.

Pour toute question dont la solution ne dépassera pas le cadre communal (habitation, voirie, etc.), les membres de la commune décideront des travaux à faire.

Pour tel service embrassant une superficie égale à plusieurs communes (chemins, transports en commun, etc.), les communes intéressées, rurales ou urbaines, décideront en commun.

Et ainsi de suite. Les services intéressant une région seront décidés par la Fédération régionale intéressée. Les services intéressant la totalité du territoire, par le Conseil interrégional des communes. Ainsi la volonté de tous les usagers sera respectée.

Aujourd'hui, les grandes réalisations de toutes sortes sont, presque toujours, dictées par des soucis électoraux ; ou bien alors elles sont le résultat d'opérations financières profitables seulement à quelques entrepreneurs ou «élus du peuple».

L'opposition fondamentale qui existe entre notre mode d'organisation et celui de tous les Etats apparaît clairement.

Pour éviter de nous répéter, nous disons dès maintenant que, soit qu'ils ressortent de la commune, de la fédération régionale ou de l'union des fédérations régionales, tous les services publics dont il va être question maintenant, qu'ils soient soumis au contrôle de l'un ou l'autre de ces organismes, seront «administrés» par les organismes de «production» responsables.

SERVICES PUBLICS:

SERVICE DE LA STATISTIQUE:

Le service de la statistique, avec lequel tous les secteurs de l'activité économique et sociale seront en rapport, jouera un grand rôle dans la société fédéraliste libertaire.

Dans chaque commune, il sera créé un «service local de la statistique». Il aura pour tâche de tenir constamment à jour un état de la production et des possibilités de celle-ci dans toutes les branches, ainsi que des besoins exprimés par les consommateurs et les usagers.

Les consommateurs faisant connaître leurs besoins par la coopérative, et les usagers par la commune libre.

Tous les organismes de production, de distribution, de main-d'œuvre, de l'état civil, toutes les administrations devront communiquer à ce service tous les renseignements les concernant.

Parce qu'elle groupera tous les renseignements, qu'elle pourra guider chaque service et chaque branche de production, la «statistique» sera l'office auquel recourront tous les secteurs de l'activité humaine pour obtenir les données nécessaires à la coordination des efforts communs.

Le service de la statistique participera aux travaux du conseil économique local.

Toujours par le même processus que pour les autres organisations, les services de la statistique, groupés par région, constitueront le «service régional de la statistique». Et ces derniers, groupés entre eux, formeront les «services interrégionaux de la statistique», qui engloberont tout le territoire.

Grâce aux données précises qu'il pourra fournir à tous les organismes, le service de la statistique évitera le gaspillage de force auquel nous assistons aujourd'hui. Aucune activité rivale ne subsistera et les efforts déployés le seront en fonction des chiffres exprimant les besoins.

SECURITE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE:

Dans toute société un problème se pose : garantir à chaque individu la jouissance de sa liberté, celle-ci étant limitée par la liberté d'autrui.

Il faudra donc, tout d'abord, se prémunir contre les individus dangereux. Ce qui constitue la sécurité individuelle.

Puis, il y a lieu de prévenir également les accidents tels que incendies, cataclysmes (inondations, tremblements de terre, etc.). Ce qui constitue la sécurité collective.

Sécurité individuelle:

Certaines mesures sont à envisager sur le plan communal. «Chaque commune élaborera sa réglementation propre», et le problème étant le même pour tous, il est vraisemblable que cette réglementation sera la même partout.

Le contrôle de cette réglementation sera exercé par la commune. Les membres du conseil communal étant contrôlés par le peuple et révocables en tout temps, aucun organisme dictatorial ne pourra s'ériger.

La société libertaire reposant sur la parfaite égalité économique et sociale, la plupart des délits actuels n'auront plus de raison d'être. La réglementation en matière de sécurité individuelle sera donc limitée aux bons rapports des habitants de la commune, à la circulation, etc.

Cependant, des individus dangereux subsisteront malgré tout et, quoique moins fréquentes, des actions telles que meurtres, incendies volontaires, etc., pourront être commises.

Ils seront considérés comme anormaux et devront être mis hors d'état de nuire, dès les premières manifestations de leurs instincts nuisibles. La médecine devant, ici, se substituer à la violence répressive, ils seront traités dans des centres psychiatriques. La peine de mort sera abolie.

On s'efforcera de les rééduquer pour les rendre à la vie normale. En cas d'impossibilité, ils demeureront internés.

Sécurité collective:

Dans chaque commune seront formées des équipes de sécurité pour combattre les incendies, les inondations, etc., et pour secourir les victimes de ces désastres.

Dans les communes importantes, ces services seront assurés par des équipes entraînées à cet effet dont les membres seront groupés par corps de sapeurs-pompiers. Ces hommes en feront un métier, «et leur organisation n'épousera pas la forme militaire».

Dans les communes de moindre importance, ces équipes seront composées de volontaires. Un roulement pourra être établi. Les membres de ces équipes assureront la sécurité en dehors de leurs occupations ordinaires.

Le problème de la sécurité collective face au danger extérieur (dans le cas d'une révolution qui ne serait pas mondiale et que d'autres pays voudraient réduire) sera examiné dans le chapitre consacré à la défense de la révolution.

Liberté d'expression:

La liberté d'expression, de pensée, de réunion est un des biens sur lesquels la société libertaire veillera le plus jalousement. Toutes les opinions pourront être librement exprimées. Toutes les thèses pourront être confrontées par la parole ou par l'écrit.

Une seule restriction: en période révolutionnaire, il ne saurait être admis que la jouissance de ces libertés soit un moyen de propager des doctrines tendant à restreindre ou à détruire la révolution.

C'est donc seulement pour la préservation même de la liberté qu'il y aura lieu, «en cours de révolution», et pendant cette seule période, d'empêcher toute propagande organisée tendant à répandre des théories susceptibles de faire revivre une société basée sur l'autorité et le profit.

Nul obstacle à ce que des idées religieuses - compte tenu des réserves précédentes - puissent être exprimées.

Mais la religion ayant perdu sa raison d'être, qui est de prêcher la «soumission» aux autorités constituées: patronat et Etat, ne survivra pas au régime capitaliste et étatique. Et si la pensée religieuse, dans sa forme pure, peut survivre, les «institutions» religieuses, elles, seront balayées avec le régime actuel.

ETAT CIVIL:

Un service de l'état civil sera créé dans chaque commune. Il n'aura pas pour tâche de compliquer la vie individuelle par des immatriculations de toutes sortes. Sa mission principale sera de tenir à jour un

état des naissances et des décès pour communication à la statistique. Le mariage aura disparu. Il aura disparu comme disparaîtront toutes les choses inutiles et hypocrites.

Le serment de fidélité que prêtent aujourd'hui les époux devant le maire n'a aucune portée sur la durée de l'union ou de l'affection. Le lien purement administratif que constitue la cérémonie du mariage ne peut pas être considéré comme un gage de stabilité des sentiment et de la bonne entente. De multiples exemples viennent quotidiennement justifier cette opinion.

Dans la société libertaire de demain, les communes demanderont aux intéressés d'informer le service de l'état civil dans le cas de cohabitation, et cela seulement dans le cas où l'union aura comme conséquence la procréation, devenue alors consciente.

Encore ne s'agira-t-il là que d'une simple déclaration devant se faire sans témoin.

HABITATION:

Chaque commune aura son service de l'habitation.

Les habitants de la commune exprimeront, dans leurs assemblées générales, «leurs besoins et leurs goûts» en cette matière. Ainsi ils orienteront l'industrie du bâtiment dans le sens qui conviendra à l'intérêt commun.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les travaux entrepris ne le seront plus en fonction des profits destinés à des entrepreneurs, parlementaires ou autres conseillers municipaux. Tous les efforts seront déployés en vue de réaliser le plus rapidement possible un confort relatif pour l'ensemble de la population.

Les plans seront, d'abord et toujours, soumis à la Santé publique, afin que toutes les maisons d'habitation soient faites selon les règles de l'hygiène et du confort. Dans le confort minimum nous citons: pièces largement aérées, eau, gaz, électricité, chauffage central, salle de bains, etc.

Le scandale des grandes habitations où ne logent que quelques personnes (ces personnes ayant d'ailleurs souvent plusieurs habitations) prendra fin, ce qui permettra, en attendant que chacun puisse avoir son habitation propre, de loger les personnes que l'on évacuera des taudis, lesquels seront immédiatement détruits.

Dans la commune rurale, il y aura également beaucoup à faire. Car, si l'habitant de la campagne a sur celui de la ville l'avantage de vivre dans une atmosphère généralement plus saine, il loge le plus souvent dans des maisons dépourvues du confort le plus élémentaire.

Dans la société de demain, la population paysanne jouira du même confort que celle de la ville.

Il est souvent parlé de la désertion des campagnes, mais rien n'est jamais fait pour inviter l'individu à y faire sa vie. Le gaz, l'électricité, l'eau courante, le chauffage central et la salle de bains sont autant de commodités dont le paysan est aussi digne que l'ouvrier ou l'écrivain.

LOISIRS:

Il est parfaitement faux de considérer le travail comme une vertu, et c'est encore là un des mensonges de la société capitaliste et autoritaire. Le travail est seulement le moyen normal de satisfaire pleinement les besoins et les goûts de chacun.

La lutte de l'homme dans ce domaine est d'ailleurs toujours une lutte pour obtenir une plus grande part de loisir, car c'est le loisir qui est un besoin vital. Dans la société fédéraliste, le développement du

machinisme, d'une part, et l'accroissement de la main-d'œuvre, d'autre part - car il y aura accroissement de la main-d'œuvre du fait que tous les hommes valides travailleront à des choses utiles - réduiront le nombre d'heures de travail de chaque individu. Dans quelles proportions? Il serait vain de les fixer à présent, ceci devant être établi par les services de la statistique. Mais ce que l'on peut affirmer, d'ores et déjà, c'est que la durée des loisirs s'en trouvera considérablement accrue.

Loisir n'est pas forcément oisiveté. C'est la possibilité pour chacun d'obtenir des satisfactions personnelles par des activités dont le bénéfice peut très bien ne pas être directement profitable à la société. Les uns préféreront la marche, l'athlétisme, le sport. D'autres le jardinage, le bricolage (quelquefois générateur d'inventions inattendues). D'autres voyageront, écriront, peindront. Chacun sera parfaitement libre d'employer son temps comme il l'entendra, en dehors des heures dues à la production des richesses communes.

Des groupes pourront se former, par affinité. Ces associations ne seront plus, comme aujourd'hui, entachées d'esprit de lucre, ni entravées dans leur action par des contraintes économiques, politiques ou religieuses. Les membres d'associations sportives pourront y mesurer leurs performances sans que l'esprit de compétition y règne.

C'est dans le cadre communal que ces activités si diverses se manifesteront d'abord, mais les associations affinitaires ainsi constituées se fédéreront souvent régionalement ou interrégionalement pour le plus grand bénéfice et la plus grande joie de tous.

COMMUNICATIONS - RADIODIFFUSION:

Nous entendons par «communication» tous les services permettant de communiquer d'un endroit à un autre, sans qu'il soit nécessaire de se déplacer.

De grandes améliorations seront apportées à ces services dans la société libertaire.

Nous devons pourtant reconnaître qu'en France la poste est aujourd'hui le service public le mieux organisé et que c'est celui qui appellera le moins de transformations. C'est probablement parce que c'est l'organisme qui se rapproche le plus de nos conceptions, en ce sens qu'il est constamment en contact direct avec le public.

Le service des communications aura son conseil d'usagers à tous les stades de l'organisation sociale: communal, régional et interrégional.

Tout comme l'Enseignement aura sa Fédération de l'enseignement, le Service des postes aura sa Fédération postale qui s'étendra à tout le territoire.

Plus que n'importe quel autre service, celui des Postes exécute un travail dans lequel l'isolement administratif des cellules de base est impraticable. En effet, le moindre bureau de poste d'importance secondaire est en relation avec le monde entier et, de ce fait, on ne peut dissocier l'action d'une partie de ce service de celles de tous les autres.

La Fédération postale, bien qu'autonome dans l'accomplissement de sa tâche, fonctionnera sous le contrôle des communes fédérées.

Tout sera mis en œuvre pour que l'habitant des campagnes ne soit pas défavorisé par rapport à celui des villes. Le téléphone, par exemple, sera mis partout, jour et nuit, à la disposition des usagers.

Le transport des lettres sera gratuit, de même que l'usage du télégraphe ou du téléphone.

Pour ce qui est de l'installation gratuite du téléphone privé, si elle est à envisager, elle ne sera possible que lorsque la production se sera intensifiée. En attendant cette abondance, l'installation chez

soi d'un téléphone sera du ressort de la collectivité, pour les priorités professionnelles. Par ailleurs, le nombre des postes publics sera extrêmement important.

La radiodiffusion sera attachée au service des communications. Elle sera, avec la télévision qui l'enrichira, non seulement le moyen d'augmenter la somme de satisfaction qu'on lui connaît déjà: théâtre, musique, causeries, etc., mais encore un important facteur d'éducation et de culture intellectuelle.

Les programmes radiophoniques établis avec le concours de la Fédération de l'enseignement et les associations de loisirs, tendront à élever le niveau moral et culturel.

Les aspirations des auditeurs seront transmises par les associations d'auditeurs directement aux services des postes émetteurs, qui devront en tenir compte dans le choix de leurs émissions. Et le nombre des postes émetteurs sera considérablement augmenté, de façon à obtenir une plus grande variété de programmes et satisfaire ainsi tous les goûts.

La culture individuelle et le nouveau milieu social auront élevé les esprits. Aussi ne fait-il aucun doute que les auditeurs ayant leur mot à dire dans le choix des émissions, celles-ci ne soient plus riches qu'aujourd'hui.

L'ENSEIGNEMENT:

L'enseignement sera organisé sous un double aspect, répondant au principe fédéraliste et au caractère professionnel que le corps enseignant, seul, est qualifié pour développer.

1- Des commissions locales, régionales et autres feront connaître les besoins des populations et étudieront les possibilités matérielles et la gestion.

a- Dans le cadre de la commune, un conseil composé de délégués du corps enseignant, des parents et anciens élèves, du corps médical et de représentants communaux s'occupera du soin des enfants, des locaux, du matériel scolaire, et soumettra les suggestions à la fédération régionale;

b- Dans le cadre de la région, un conseil composé d'une façon analogue au conseil communal groupera les délégués des communes, du corps enseignant, du corps médical et des groupements des autres catégories de travailleurs. Il s'occupera du matériel, des locaux, des enseignements du ressort de la région (technique, secondaire, universités, instituts), des écoles d'orientation professionnelle, des anormaux et des échanges d'élèves entre régions;

c- Un «Conseil interrégional de l'enseignement» embrassera tout le territoire et prendra plus particulièrement à sa charge les universités et les échanges intellectuels et artistiques d'enfants et d'étudiants entre les diverses régions ou les autres pays, s'il y a lieu.

2- Les organisations (correspondant aux coopératives de production) des membres de l'enseignement, fédérées en une Fédération de l'Enseignement, s'occuperont de la partie «technique»: programmes, méthodes, éditions, préparation des maîtres, organisation du travail.

Le but de l'enseignement doit être de former un ensemble harmonieux, physique, moral et intellectuel. Le maître doit s'imposer le devoir de former un homme éclairé et libre de tous préjugés.

Les principes de base de l'enseignement sont les suivants:

1- L'éducation basée sur la connaissance psycho-biologique de l'enfant;

2- Une constante relation avec le corps médical;

3- Une éducation visant à la formation d'êtres libres, harmonieux (éducation morale, intellectuelle, physique à la fois) ;

4- Une atmosphère de liberté permettant à l'enfant de participer à l'élaboration du plan de travail, faisant du maître un guide qu'on sollicite et non un chef.

L'éducation morale formera un être libre, mais aussi, conscient de sa responsabilité, de l'effort et du goût du travail bien fait. Elle développera encore en lui le sens de la modération et de la solidarité envers ses camarades et tous les êtres vivants, et lui apprendra à bannir l'esprit de rivalité et d'ambition.

L'enseignement se fera dans des classes mixtes, ce qui facilitera la tâche du corps enseignant pour une éducation sexuelle qui, dès le jeune âge, est indispensable à l'équilibre du corps et de l'esprit.

L'éducation intellectuelle doit développer la probité, l'esprit critique et un juste raisonnement. L'enfant acquiert, en classe, les connaissances fondamentales mais, en sortant de l'école, il vaut mieux qu'il ait appris à s'instruire par lui-même, qu'il ait le goût de la lecture et des lectures sérieuses, de l'observation, et qu'il sache déjà démêler, par une série d'exercices, auxquels il sera accoutumé, la vérité de l'erreur.

Enfin l'éducation physique se poursuivra au cours des études, mais dégagée des abus auxquels la mode a donné lieu.

L'émulation est nécessaire au sport, mais elle ne doit pas se transformer en esprit de compétition. L'esprit de compétition est un héritage du Bas-Empire et des Etats totalitaires, destiné à canaliser les énergies, à les détourner d'autres préoccupations plus utiles, de caractère social par exemple.

Pour l'enfant, le sport doit avoir pour but le développement harmonieux de son corps, le rendant agile et apte à tout.

Dans ses grandes lignes, l'enseignement pourra s'échelonner de la façon suivante:

1- Jusqu'à 6 ans: jardins d'enfants;

2- De 6 à 11 ans: enseignement primaire;

3- De 11 à 15 ans: orientation différente suivant les aptitudes.

Toutes facilités seront données à l'enfant pour, s'il est reconnu apte, s'orienter vers les universités, car la société a besoin de savants et de penseurs.

L'université est ouverte à tous, et chaque enfant doit toujours pouvoir passer d'un cycle à l'autre au cours de ses études, si ses aptitudes se modifient.

Pareillement, un apprenti ou un ouvrier pourra entrer à l'université sans qu'il soit exigé de titres préalables.

Par contre, les jeunes gens des universités apprendront un métier manuel de leur choix, en y consacrant par exemple une année. De sorte que, dans le cas où leurs études se révéleraient stériles, ils puissent participer manuellement à la production des richesses communes.

SANTE PUBLIQUE - ENTRAIDE SOCIALE:

Dans chaque localité - au canton, lorsqu'il s'agit de très petites communes - fonctionnera un service de la Santé publique. Il veillera à ce que toutes mesures d'hygiène publique soient prises lorsque celles-ci s'imposeront.

Il aura à sa disposition - même dans les communes rurales - tout le personnel sanitaire désirable et toutes installations radiologiques ou autres pouvant faciliter sa tâche. C'est sous son contrôle que se fera la distribution des produits pharmaceutiques.

Des hôpitaux, des préventoriums, des sanatoriums, munis du matériel le plus perfectionné, dotés de laboratoires richement outillés, seront construits en grand nombre. Le nombre des établissements de bains, douches, piscines, sera considérablement accru.

La campagne, tout comme la ville, sera munie de tout ce que nécessiteront l'hygiène et la santé publique. Nous n'assisterons plus au spectacle pénible, et si fréquent dans les communes rurales, de l'attente interminable du médecin dans des cas urgents, attente due au fait que le praticien habite trop loin ou est surchargé de travail.

La carrière médicale étant ouverte à toute personne dont le goût et les aptitudes permettront d'y accéder, elle aura cessé d'être réservée, comme aujourd'hui, à une seule minorité privilégiée par la fortune. Il en résultera un accroissement du nombre des médecins et une sélection plus judicieuse dans ce domaine, sélection dont le public goûtera tous les bienfaits.

D'autre part, on peut être certain que grâce à l'abondance des produits consommables et du confort des maisons d'habitation, des conditions de travail beaucoup plus saines qu'aujourd'hui, il y aura bien moins de malades que dans le monde actuel. D'autant plus qu'il sera procédé à une vulgarisation des mesures devant prévenir des fléaux comme le cancer, la syphilis ou la tuberculose. Ajoutons à cela que, au lendemain de la révolution, les soins étant devenus gratuits, et le médecin devenant alors un consommateur ayant les mêmes droits que tous les autres, il n'aura plus d'intérêt, comme c'est le cas aujourd'hui, à avoir un grand nombre de malades et à multiplier le nombre des visites médicales.

Dans la société actuelle, il est souvent difficile de prouver que le médecin fait le maximum pour activer la guérison, son intérêt personnel demeurant lié à la durée de la maladie.

Les services locaux - ou cantonaux - de la Santé publique se grouperont par région et constitueront des «Fédérations régionales». Celles-ci, groupées à leur tour, formeront la «Fédération interrégionale des services de la Santé publique» pour l'ensemble du territoire. Au sein de cette fédération se formeront des organismes groupant à tous les échelons les travailleurs par spécialités professionnelles.

Comme nous l'avons vu par ailleurs, les services de la Santé publique seront en rapports suivis avec la Voirie et l'Habitation.

L'Entraide sociale sera un service annexe de la Santé publique.

L'«Entraide sociale», aujourd'hui souillée par l'usage qu'on en a fait dans le langage officiel, deviendra demain la formule par laquelle chacun aura, aussi largement que possible, sa subsistance assurée.

Comme nous l'avons vu au chapitre de la consommation et du crédit, toute personne ne travaillant pas du fait de son âge ou de son état de santé conservera son droit de consommation, qu'il s'agisse de l'enfant, du malade ou du vieillard.

La charité, tant prêchée aujourd'hui, aspect hypocrite de l'égoïsme réel, camouflé sous les apparences d'une générosité trompeuse dans laquelle se complaisent les puissants de ce monde c'est, pour les uns, le «plaisir» de donner; pour les autres l'humiliation de tendre la main ou simplement d'être contraints d'accepter. C'est, pour les premiers, l'opulence; pour les seconds, l'indigence. C'est une sinistre caricature de l'entraide.

L'entraide véritable consiste à faire, pour notre prochain, pour notre semblable, ce que celui-ci peut être appelé à faire pour nous. L'entraide véritable, c'est: un pour tous, tous pour un. Le principe au nom duquel elle se pratique, c'est la solidarité, principe social et hautement moral, s'il en est.

Comme nous l'avons vu en traitant de l'enseignement, l'enfant sera soumis à un contrôle médical sérieux durant ses années scolaires.

Pour la période qui précédera la scolarité, des pouponnières seront mises à la disposition des mamans qui désireront continuer à travailler au dehors; la fonction d'éducatrice - des nourrices - ne pouvant être exercée par la femme avec amour que si celle-ci s'y adonne volontairement, mais non point si l'exercice de cette fonction si noble lui est imposée par les circonstances.

Cependant, il n'est pas téméraire d'affirmer que le nombre des mères qui ne désireront pas rester chez elles pour élever elles-mêmes leurs enfants se fera de moins en moins grand, car la procréation sera consciente. Il faut tenir compte également que le fait d'avoir un enfant ne constituera plus une charge, mais deviendra, par contre, une source de joie. L'amour maternel sera une réalité plus courante qu'aujourd'hui. Et l'on pourra alors, sans hypocrisie ni amertume, parler des joies de la famille.

Pour les personnes n'étant plus en âge de travailler (ou n'y étant plus aptes) et désirant se séparer de leur entourage, des maisons de repos seront aménagées. Elles n'auront rien de ces ignobles «asiles» dont le monde capitaliste nous offre le triste spectacle. Dotées de tout le confort réalisable, elles seront édifiées dans des sites agréables et selon une grande variété de styles et de lieux, et nul ne sera tenu d'y séjourner plus longtemps qu'il ne le voudra.

C'est ainsi que les vieux travailleurs - manuels et intellectuels - goûteront largement, jusqu'à la fin de leurs jours, dans la joie et le repos, aux richesses communes que, par le labeur qu'ils auront fourni durant leur vie active, ils auront contribué à produire. La sécurité matérielle et le confort s'ajoutant aux satisfactions morales et intellectuelles, la vieillesse s'achèvera dans la plus grande félicité. Et ce sera justice.

DEFENSE DE LA REVOLUTION:

L'histoire nous enseigne que la profonde transformation économique-sociales que nous préconisons ne peut être durable que si elle est universelle.

Pour que se réalise rapidement la fraternité humaine, pour que soit solide la construction de la société libertaire, il est nécessaire que la révolution soit mondiale.

La classe capitaliste donne raison à cet argument, d'ailleurs, quand, pour asseoir sa puissance, elle fait de l'internationalisme tout en prêchant, à l'usage des peuples qu'elle veut asservir, des idéologies nationales.

Mais sera-t-elle tout de suite mondiale, cette révolution? Eclatera-t-elle partout en même temps?

Ce serait trop beau, encore que ce soit possible. Aussi devons-nous retenir toutes les hypothèses.

Trois cas principaux peuvent se produire:

La révolution peut éclater dans un seul pays sans que les pays limitrophes soient affectés dans un sens ou dans l'autre et que, par là même, ils restent dans l'expectative.

Elle peut se déclencher dans plusieurs pays à la fois, et ces pays peuvent ne pas avoir de frontières communes.

Elle peut enfin se déclencher d'abord dans un seul pays et se trouver en lutte ouverte avec les pays limitrophes dans le cas où ceux-ci seraient les pires ennemis de la cause populaire.

Par contre, une chose peut être affirmée sans réserve: que la révolution éclate dans un pays ou dans un autre, d'une façon ou d'une autre, le fait qu'elle ne touchera d'abord qu'un seul peuple n'implique pas

du tout qu'elle soit vouée à l'échec. Pourtant, si elle veut atteindre son but, devenir universelle, il lui faudra se développer et accomplir son œuvre de transformation et de libération.

Le grand danger n'est pas qu'elle soit «momentanément» localisée, il est surtout dans une «localisation» qui durerait trop longtemps. Car alors, au danger d'ordre extérieur et militaire viendrait s'ajouter la difficulté de la vie intérieure et économique.

La révolution localisée doit donc être envisagée comme le commencement de la révolution universelle. Elle devra donc s'étendre, et elle le pourra.

D'abord par la meilleure des propagandes: celle du prestige qu'auront les réalisations révolutionnaires auprès des masses populaires des pays voisins.

Ensuite par la propagande normale: radio, organisations diverses qui, dans les pays voisins, répandront les principes fédéralistes et déclencheront même un mouvement révolutionnaire au moment opportun.

Tous les moyens susceptibles de provoquer une extension de la révolution devront être employés.

Une révolution digne de ce nom ne peut faire autrement que de semer la contagion révolutionnaire.

Il est bien évident que son extension au-delà de ses frontières sera subordonnée au degré de maturité sociale des peuples voisins. C'est pour cela que tout sera mis en œuvre pour attirer l'attention des masses populaires des autres pays.

Mais que l'on comprenne bien. Il ne saurait une seconde être question de «conquêtes révolutionnaires» se traduisant par la mise en action d'une armée partant pour «libérer» les peuples opprimés.

Nos principes sont formels:

On va au secours d'un peuple en révolution. On lui apporte, si sa condition est assez avancée, si sa volonté de transformation a été pleinement démontrée, toute l'aide dont on est capable pour l'aider à vaincre l'adversaire qu'il n'a pu abattre par ses propres moyens.

Il est possible que les nécessités de la lutte pour la défense révolutionnaire contraignent les défenseurs de la révolution à pénétrer dans des territoires voisins. La contagion révolutionnaire jouera à coup sûr.

Mais on n'a pas le droit, sous prétexte de briser les chaînes d'un peuple qui n'a pas jugé utile d'essayer de se libérer, de lui imposer une «libération» qui ne serait alors plus rien qu'un acte d'autorité.

Toutes ces considérations étaient nécessaires avant d'aborder le fond du problème.

Car il faut que le lecteur sache bien que, lorsque nous traitons du problème de la défense de la révolution, nous entendons par là la protection des territoires ayant fait leur libération sociale, leur révolution, contre les dangers venant de l'extérieur, et pouvant même se manifester à l'intérieur en période de transformation.

L'organisation de cette défense aura donc une toute autre signification que celle des régimes actuels, dont l'appareil soi-disant défensif est souvent - pour ne pas dire toujours - conçu dans des buts offensifs. (A l'extérieur, pour des fins impérialistes; à l'intérieur, pour opprimer le peuple, le maintenir en état de sujétion.)

Notre défense, la défense de la révolution, ne s'entend que durant la période qui précédera l'universalisation de la société libertaire. Cette nouvelle communauté, satisfaisant largement les besoins de tous ses membres, tant sur le plan moral que matériel, n'aura jamais, par la suite, à craindre le danger intérieur.

Au chapitre du crédit, nous avons dit quelques mots des expédients d'ordre économique auxquels la société libertaire pourrait recourir dans le cas d'une révolution momentanément localisée. Mais si la révolution éclate tout d'abord dans un seul pays, elle aura vraisemblablement contre elle toutes les nations voisines. Et, si elle s'étend ou se généralise, partout, en face d'elle, se dressera son principal adversaire, le capitalisme bourgeois, qui ne négligera rien pour l'anéantir.

Indépendamment des intrigues de toutes sortes qu'il pourra tramer, cet adversaire se présentera fatalement sous la forme militaire. Le peuple en révolution aura donc devant lui une armée bien outillée, savamment organisée et déployant au mieux la science militaire. Et alors, quelle que soit, pour un peuple épris de liberté, son dégoût de la chose guerrière et des combats, il n'évitera pas les chocs meurtriers avec son adversaire tant que sa victoire ne sera pas définitivement établie.

Que pourra donc opposer le peuple en révolution à une force armée organisée? Pour aussi regrettable que cela soit, il sera contraint, pour triompher, d'opposer à cette force une autre force armée. Il ne pourra pas ignorer la question militaire, celle-ci se posant du fait de l'adversaire. Il reste donc à résoudre cette question, en l'envisageant dans ses moindres détails.

Quand nous disons la «question militaire», notre antimilitarisme demeure toujours aussi vivant et nous voulons seulement parler du problème de la défense de la révolution dans le cadre «imposé» par l'adversaire, c'est-à-dire les opérations militaires. Mais le fait que, lors de leurs rencontres, les combats se présenteront sous la même forme pour l'un comme pour l'autre des adversaires, n'implique pas qu'ils soient obligés de s'organiser selon les mêmes méthodes. C'est en cela que, tout en mettant sur pied une défense armée, la nouvelle société ne fera pas de militarisme. Des centres de formation technique seront installés à cet effet dans les communes ou par cantons. Plus d'armée de métier, mais une nombreuse réserve d'hommes instruits des choses de la guerre. Seuls, des techniciens feront d'une façon permanente, mais par roulement, pour éviter le retour d'une caste rappelant cette armée de métier, un travail dans ce sens. Des laboratoires s'occuperont des découvertes scientifiques susceptibles de faciliter la défense.

Il est à souligner que, contrairement à ce qui se passe dans la société actuelle, où l'homme se bat presque toujours à contre-cœur, et, en tout cas, pour des buts qui lui sont totalement étrangers, dans la société libertaire, l'individu contraint de se battre, sachant pourquoi il le fait et sachant ce qu'il défend, trouvera dans sa foi révolutionnaire le génie qui remplacera avantageusement l'éducation militaire actuelle.

Nous pouvons citer comme exemple de cet argument, les volontaires de 1793, en France, et les partisans libertaires de Makhno en Ukraine, en 1917, ceux de 1936 en Espagne et l'importance de la lutte des partisans entre 1943 et 1944 en France contre les nazis.

Tous les moyens seront employés pour désagréger l'armée adverse en abaissant le moral de ses hommes et essayer de les gagner à la cause révolutionnaire: radio, tracts par avions, etc.

L'organisation de la défense se fera sans qu'il soit institué une hiérarchie s'accompagnant d'inégalité dans les droits individuels. Le commandant responsable technique des opérations d'une armée, en tant que dirigeant des opérations militaires, aura une autorité purement technique sur ceux qui lui seront subordonnés, mais ce ne sera pas l'autorité de la contrainte. Elle lui aura été accordée en raison de ses compétences, elle lui sera reconnue par tous les organismes de la défense, desquels il dépendra et dont les composants l'auront désigné. Les responsables militaires seront élus par les membres de l'armée. Les compétences, qui conduisent à certaines fonctions élevées par la responsabilité qu'elles supposent, ne donneront aucun droit spécial sur le plan économique et social. Ce n'est que dans l'exercice de ses fonctions que celui que l'on appelle aujourd'hui un «supérieur» conservera certaines prérogatives, mais il pourra être révoqué et remplacé à tout moment sur décision de ceux qui l'auront élu.

Le recrutement des combattants sera fait par le service local de la commune ou du canton suivant l'importance de l'agglomération, le fédéralisme étant respecté.

Un service régional de la défense sera constitué dans chaque région et se composera de l'ensemble des services locaux de la défense d'une même région.

Groupés entre eux, les services régionaux de la défense formeront le conseil de la défense qui embrassera tout le territoire. Il ne pourra qu'appliquer les décisions prises par les communes en fonction de la volonté de leurs membres.

La milice ainsi constituée n'aura donc aucun pouvoir sur l'administration civile et sera considérée comme service public soumis, comme tous les autres, à la volonté souveraine des communes fédérées. Dès que les opérations militaires seront terminées, elle sera dissoute et ne reparaitra qu'en cas de besoin.

Nous pouvons être assurés que, pour une cause qui sera vraiment la sienne, pour laquelle il aura lutté, et dont il aura goûté les bienfaits, le peuple ne refusera pas de se battre.

CONDITIONS DE LA TRANSFORMATION:

Tout au long de cette brochure, nous avons exposé successivement les raisons pour lesquelles toutes les formes de société connues jusqu'à ce jour ne peuvent satisfaire qu'une minorité d'individus, quels sont les principes qui doivent animer la révolution, et comment se présentera la structure de la société fédéraliste libertaire.

Il nous reste maintenant à examiner les moyens de parvenir à sa réalisation. Et, d'abord, nous devons considérer comment se présente le problème.

Nous nous trouvons en présence d'un monde basé sur l'exploitation, l'injustice, la force et la ruse; et nous voulons lui substituer une organisation qui rende l'emploi de la violence inutile, qui fasse disparaître l'iniquité et qui permette aux aspirations nobles de se donner libre cours.

Nous disons que si la société actuelle repose sur l'injustice, c'est que cette injustice est profitable à une partie de ses membres, à ceux que nous appellerons les «profiteurs du régime». Et ces derniers ne peuvent pas souscrire à nos thèses, même s'il leur arrive de les trouver très belles, car le triomphe de notre idéal signifiera la fin de leurs privilèges.

Ces favorisés ne tiennent pas compte que la naissance de la société communiste libertaire, en mettant fin à leurs privilèges, améliorerait non seulement les conditions de vie de ceux qui sont exploités, mais encore les leurs; et que leur propre existence serait beaucoup plus agréable que la pourriture dans laquelle ils se complaisent. Ils ne peuvent pas admettre que, s'ils perdaient cette notion puérile de supériorité que leur donne leur situation d'oisifs et de jouisseurs, ils connaîtraient sûrement, moyennant un apport relativement faible de l'effort commun, un standing de vie très élevé et une sécurité certaine, puisque dans un monde où la misère, l'injustice et l'ignorance auraient disparu, il ne saurait plus y avoir de revendications et de révoltes possibles. Un tel état d'esprit ne dispose pas ces accapareurs des fruits du travail d'autrui à accepter un changement de structure sociale dans le sens où nous l'entendons. L'histoire nous prouve que les classes exploiteuses et dirigeantes se soucient fort peu des volontés de la grande masse du peuple, et qu'elles se sont toujours dressées, par tous les moyens, même militaires, contre les mouvements populaires mettant leurs privilèges en danger. C'est par la violence légale que ces classes, pour se maintenir en place, s'imposent à la grande majorité des individus. Et ce qu'il est convenu d'appeler, très hypocritement, dans le régime actuel, la «paix sociale», n'est autre chose qu'un état de guerre latent entre ceux qui exploitent et ceux qui sont exploités. Et si cette véritable guerre sociale, économique, se déroule généralement sans le fracas des armes, elle n'en constitue pas moins un cataclysme et fait d'innombrables victimes par les privations de toutes sortes qu'elle impose à la multitude. D'autres fois, c'est à la force réelle des armes que recourent les classes exploiteuses pour réduire au silence une population en état d'effervescence.

Mais, armée ou légale, c'est toujours la violence. Elle est donc bien l'apanage des régimes d'autorité et de profit.

Et alors, pour nous, se pose la grande question. Comment répondre à la violence si ce n'est par la violence? Comment se défendre contre elle, sans employer les mêmes armes?

Il est triste pour nous qui sommes contre le principe même de l'emploi des méthodes de violence, d'être obligés de constater que, si les classes exploiteuses ne renoncent pas à ces méthodes pour se maintenir, le peuple sera, fatalement, inexorablement, amené à y recourir également, s'il veut briser ses chaînes. Pour que la transformation sociale s'effectue sans heurts, sans violence, il faudra que les privilégiés du régime actuel, dans un geste fraternel et intelligent, renoncent à leurs privilèges. Or, nous savons que ce beau geste, il serait vain de l'attendre. Et que si, même, par le truchement du suffrage dit «universel», une telle volonté de transformation se manifestait, les usurpateurs et exploiters de tous calibres feraient encore tout, même le pire, pour sauver leurs prérogatives. La révolution espagnole de 1936 nous le montre bien. C'est, en effet, à la suite d'une consultation populaire demandant un profond changement de structure, que la bourgeoisie réactionnaire, aidée par l'armée, déclencha le pronunciamiento avec Franco pour chef. Le jour où le peuple aura compris que l'heure de sa libération a sonné, la violence révolutionnaire devra sans doute s'opposer à la violence d'un régime absurde qui se déchaînera vraisemblablement de façon inhumaine.

Par révolution, il faut entendre transformation.

Et notre principe reste, malgré toutes ces constatations, intangible: la violence révolutionnaire n'intervient que si une minorité s'oppose, par la force, à cette transformation.

Le peuple n'a rien à attendre de qui que ce soit, sinon de lui-même.

Ce n'est pas seulement en suivant tel homme, ou tel parti, qu'il mettra fin à l'exploitation qui pèse sur lui, à la contrainte qui l'étouffe et à la misère qui le guette.

C'est en mettant en pratique le coopératisme, l'associationisme; c'est en donnant le jour aux diverses organisations populaires dont il a été parlé plus haut qu'il transformera la société et réalisera ainsi la liberté pour tous, dans la fraternité.

La mise sur pied des dites organisations suppose évidemment, et avant toute chose, la destruction complète, l'abolition totale de ce qui constitue l'édifice actuel.

Mais les dirigeants ne comprendront pas, ne voudront pas comprendre, ne voudront rien céder de leurs prérogatives. Et alors, la lutte s'imposera donc. Elle aura lieu dans tous les domaines à la fois, et tous les obstacles rencontrés devront être surmontés.

Pourtant, quand nous parlons de destructions, il ne faut pas entendre par là des suppressions de vies humaines ou de destructions de biens utiles à la vie (et combien paraissent inutiles parce que seulement mal employés!).

Ce qui est à détruire, ce sont les institutions, et non les hommes ou les choses. Et d'ailleurs, notre point de vue est formel: le respect de la personnalité et de la vie humaine doit guider tous les actes individuels ou collectifs.

Cependant, pendant la transformation, il pourra arriver que, dans l'intérêt général, et malgré sa répugnance à le faire, la révolution soit amenée à mettre hors d'état de nuire des personnes qui, par leurs agissements antisociaux, compliqueraient à plaisir les réalisations en cours.

PREPARATION AUX CONDITIONS DE LA TRANSFORMATION DU MONDE:

Il est évident que ces conditions de la transformation ne peuvent être acquises que par un peuple parfaitement convaincu de son droit à l'existence, et par là même capable de déployer l'énergie nécessaire qui lui permettrait de détruire, d'un seul élan, le régime qui l'opprime.

Et alors, direz-vous, si le peuple n'est pas encore dans de telles conditions, comment peut-il prétendre y arriver? Par quel moyen? Et ne peut-il rien faire d'utile à sa cause, en attendant?

C'est aux réponses à ces questions que va être consacré le dernier chapitre de cette brochure.

Et d'abord oui, le peuple peut faire quelque chose d'utile. Car nous considérons que si l'heure de la révolution n'a pas encore sonné, celle des revendications immédiates appelle dès à présent un rassemblement des forces, pour l'obtention d'améliorations matérielles et morales.

Par exemple: réduction de la durée du travail, augmentation des salaires, réforme de l'enseignement, etc.

Mais, pour être satisfaites, de telles revendications ne doivent pas employer les méthodes politiques. La lutte du peuple contre ses exploiters, si elle veut être efficace, ne doit pas se dérouler sur le plan politique, mais bien sur le plan «économique».

Nous savons que les différents partis politiques dits «ouvriers» prétendent émanciper la classe ouvrière en la poussant à donner à sa lutte une forme politique qui, a priori, paraît plus pacifique et plus facile à mener. Mais les victoires politiques peuvent s'accumuler, la question économique, elle, n'est jamais résolue. Et donc, quand le peuple veut obtenir des avantages substantiels, il est toujours obligé de faire jouer, sous forme d'action directe, la puissance que, par son travail, il représente dans la production, c'est-à-dire dans l'économie.

Cette action directe se traduit jusqu'à présent sous la forme de grèves, d'occupation des lieux de travail, refus de livrer ses produits quand il s'agit du petit paysan, etc. Dans tous ces cas, le travailleur fait directement pression sur l'appareil économique, dont le fonctionnement est ébranlé par son inactivité.

C'est ici qu'intervient, de façon très importante, le rôle du mouvement syndical. La lutte du peuple travailleur, lutte dans laquelle les techniciens et de nombreuses professions libérales ont leur place, trouve son terrain le plus fertile dans le syndicalisme.

C'est par le canal de son syndicat que le travailleur, sans s'arrêter aux programmes des partis politiques, peut influencer les décisions de ses maîtres et déterminer leur attitude en conformité de ses aspirations.

Et, nous l'avons démontré dans le chapitre de la structure économique, nous considérons le syndicat comme la cellule de base de l'économie de demain.

Cependant, si nous admettons, et si même nous recommandons ces revendications sous forme syndicale, nous ne le faisons qu'en regard de la période actuelle. C'est-à-dire que nous les acceptons en attendant mieux, et seulement parce que, pour l'Instant, elles constituent une arme toute prête et facile à employer.

Mais nous posons en principe que notre idéal devra surtout tendre à des changements plus profonds dans le sens économique et social, car ces seules actions syndicales ne peuvent apporter que de petites améliorations dont les effets sont très limités et de courte durée, dans la plupart des cas.

Et, pour atteindre notre but, pour concrétiser notre idéal, nous comptons sur l'éducation et sur l'action.

La lutte contre l'oppression, la recherche de la liberté de l'homme, la construction du bonheur de l'humanité seront surtout efficaces si le militant est lui-même émancipé et s'efforce de propager dans la mesure du possible son point de vue révolutionnaire.

Il faut qu'il rejette tous les préjugés qui le prédisposent à l'acceptation de toutes les institutions qui l'oppriment, tant économiquement que moralement.

Il faut qu'il s'efforce de faire comprendre autour de lui à l'individu que tout ce qu'on lui a appris «par force» et «par ordre», que toute la fausse instruction qu'on lui a donnée, toutes les règles avec lesquelles on l'a ligoté ne servent qu'à le rendre esclave.

Ainsi, des hommes conscients et libres pourront promouvoir et inspirer la Révolution Sociale qui libérera l'Humanité.